



Le 7 juin 2010

Réunion Solaire en Nord - Installateurs PV

Le 1^{er} juin 2010 à 14h.

Présents : Pour Solaire en Nord : D.Balembois, JM Caille, T.Janssoone.

Pour les installateurs : MM. Bayart (Résolia), Bénédet, Biloé (Isec), Borne (Enr Systems), Bussy, Callens (NDS), Dath (Solthéa), Darras (Wattsol), De Pontbriand (Sunelis), Diers (Dédica), Dumont (Energies 3D), Lemahieu (Logic-Energie), Wallet (Solarsweet),

Ordre du jour :

- Bilan du photovoltaïque en Région (les particuliers et la SCIC Solis Coop)
- Bilan de la charte 2009
- Proposition de la filière photovoltaïque
- Validation de la charte 2010

1. Bilan du photovoltaïque en Région.

- La Région nous indique que 4200 dossiers de demandes de subvention ont été déposés depuis la création des chèques solaires.
- ERDF recense actuellement 500 demandes de raccordement par mois. (donnée fournie après la réunion).
- Le nombre d'entreprises QualiPV était de 120 fin 2009.
- Solaire en Nord a 259 adhérents au 1er juin.
- Certaines adhésions nous sont transmises par quelques installateurs que nous remercions vivement :

ERM Electronique 11

ISEC 19

Kbane 47

Senlecq éco systèmes 3

Wattsol 35

- Solaire en Nord soutient la SCIC Solis Coop et a participé à sa mise en place. Divers investisseurs vont financer le démarrage : municipalités, industriels, établissements bancaires. Un collège de particuliers va être mis en place à la suite des réponses à un questionnaire envoyé aux 373 personnes inscrites au groupe de Solaire en Nord. Les 29 réponses positives correspondent à la perspective d'un apport de 23 500 € à 25 600 €. L'épargne citoyenne étant fixée à 50 000 € pour le démarrage de la SCIC, c'est assez encourageant.

2. Bilan de la Charte 2009.

- Actuellement 30 entreprises sont signataires de la charte dont 4 nouvelles.
- Après un contact établi avec l'association UFC que choisir de Douai nous réalisons que la rédaction et le suivi de la charte doivent être améliorés. Il s'agit d'aller plus loin qu'un simple engagement moral. Certes l'obligation actuelle de faire appel au Consuel apporte une garantie sur les travaux électriques mais pas sur la couverture et le suivi des démarches.
- Le souci d'une sélection plus stricte est aussi exprimé par des installateurs.

- Un questionnaire a été envoyé. 10 entreprises ont répondu.

1. Considérez-vous cette charte comme une garantie donnée à vos clients sur la qualité et le suivi du travail que vous effectuez ? OUI
2. Mentionnez-vous l'existence de cette charte avant la signature des contrats avec vos clients ? OUI
3. Mentionnez-vous l'existence de notre association à la fin des travaux en donnant une plaquette informative sur Solaire en Nord ? OUI, mais pour certains il manque de plaquettes.
4. Quels sont les points de la charte qui vous semblent devoir être revus ou précisés ?
Pas de modifications à priori.

Voici 3 commentaires d'entreprises :

- Sélection plus stricte des entreprises.
- Mais quand la charte n'est pas respectée, qui le voit ? Quelle action entreprendre contre l'entreprise qui ne respecte pas la charte ?
Je me demande si des enquêtes sur chaque entreprise (structure, fonctionnement, jugement sur ses réalisations - résultat, délai, ...), alimentant une base de données indépendantes (des entreprises), n'apporteraient pas des infos plus pertinentes pour le client. Mais cela peut représenter beaucoup de travail, et l'indépendance n'est pas facile à assurer.

- En ce qui concerne la charte, il y a le point sur la sécurité qui me semble excessif car l'inspection du travail demande
* des EPC (équipements de protection collective, avec en particulier un échafaudage et un garde corps),
* si les EPC ne sont pas possibles, elle demande alors des EPI (équipements de protection individuelle, avec en particulier le harnais et un bon point d'ancrage).
Elle ne demande pas les 2 en même temps, ce qui est redondant. Cela dit, l'utilisation des EPC + EPI n'est pas interdite.

- Dire au client qu'il n'est pas nécessaire de signer au 1er RDV.

3. La filière photovoltaïque.

Il serait intéressant que les installateurs signataires de la Charte se fédèrent. La proposition de rejoindre une association d'installateurs existante : TECHNOSOLAR avec un droit d'entrée de 300 € ht et une cotisation annuelle de 250 € ht, n'a pas été retenue. Il est peut-être envisageable que cela se fasse sous l'égide du Cd2e. La publicité de la Charte pourrait se faire au niveau de la CAPEB, de la FFB et de la Région. En particulier, Solaire en Nord pourrait étudier avec la Région un moyen de mesurer la satisfaction des clients à partir de la liste des bénéficiaires des chèques solaires.

Il serait intéressant que nous connaissions le nombre d'emplois créés par la filière depuis un an.

4. Nouvelle présentation de la Charte.

Lecture est faite d'une nouvelle présentation de la Charte en 5 points. Il y a deux modifications mineures et le dernier point a été ajouté concernant le suivi. Il est demandé aux installateurs de donner par messagerie un lien vers notre site pour remplir un questionnaire de satisfaction et un lien vers celui de l'ADEME concernant la maîtrise de la consommation de l'énergie.

Ce questionnaire est très important : c'est le seul moyen que nous aurons pour vérifier si la charte est respectée ou non.

La nouvelle rédaction de la Charte Solaire en Nord est adoptée par les entrepreneurs présents.

En résumé :

- La Charte 2010 sera soumise à la signature des entreprises du NPdC ayant l'appellation QualiPV.
- Le questionnaire de satisfaction sera mis en ligne sur notre site pour la mi-juin.

Charte Solaire en Nord 2010

Les signataires, entreprises du Nord Pas de Calais ayant l'appellation QualiPV, s'engagent sur les points suivants :

1° DEVIS

- Fournir avec le devis une copie de l'assurance décennale garantissant les travaux de couverture et les travaux électriques (*en complément du point n°1 de la charte QualiPV*).
- Fournir un justificatif de calcul de production en précisant le logiciel utilisé (*en complément du point n°3 de la charte QualiPV*).
- Donner un devis comportant le détail des protections de l'installation PV (parasurtenseurs AC et DC, sectionneur conforme, différentiel), conformément au guide d'application UTE C 15-712 (*en complément du point n°4 de la charte QualiPV*).
- Fournir avec le devis détaillé, une copie de la charte Solaire en Nord, des informations sur cette association et un bulletin d'adhésion.

2° DEMARCHES - CONSIGNES

- Informer des délais de raccordement au réseau constatés et des tarifs.
- Effectuer les démarches de raccordement au réseau dès la signature du devis. Informer de l'avancée du dossier : date d'envoi à ERDF et copie de l'accusé de réception de la demande de raccordement envoyé par ERDF au mandataire (*en complément du point n°5 de la charte QualiPV*).
- A la remise de la facture, donner des consignes à respecter lors de la pose des compteurs par ERDF : relève des index de l'ancien compteur et demande d'identification des nouveaux compteurs (compteur de consommation, de production et de non consommation) (*en complément du point n°8 de la charte QualiPV*).

3° POSE - SECURITE

- Garantir une pose dans les règles de l'art, et en une seule fois sans rupture : pose des modules dans la foulée suite à l'enlèvement de la toiture (hors intempéries).
- Respecter les consignes de sécurité lors des travaux : pose d'un échafaudage (protection collective) ou port du harnais de sécurité (protection individuelle) (*en complément du point n°6 de la charte QualiPV*).

4° DEPANNAGE

- Assurer un service de dépannage entre signataires de la Charte, dans les limites des garanties des fabricants (*en complément du point n°9 de la charte QualiPV*).

5° SUIVI DE LA CHARTE

- Envoyer aux clients par messagerie électronique l'adresse d'un questionnaire à remplir : <http://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dC1TY1gyd1V1NXIDQnZYbW1LeTRUTkE6MQ> ou en fournir la version papier.
- Communiquer le lien suivant : <http://ecocitoyens.ademe.fr/>, informant sur la maîtrise de l'énergie ou fournir l'adresse du point info énergie le plus proche.

L'association Solaire en Nord fournira sur son site Internet :

- La liste des entreprises signataires de cette charte
- Les indications relatives à l'impact de l'orientation, de l'inclinaison et des masques (ombres portées) sur la production. <http://solaire.en.nord.free.fr/charte/orientation-production.pdf>
- Base de barème raccordement ERDF <http://solaire.en.nord.free.fr/charte/Bareme-fact-racc.pdf>
- Bulletin d'adhésion à Solaire en Nord, lien pour adhérer en ligne <http://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dDICR252Y2JlaXBTRkpWcUh5MXczT1E6MQ>